



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
LIMITEE

FCCC/SBSTA/1998/L.5
10 juin 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE
Huitième session
Bonn, 2-12 juin 1998
Point 6 c) de l'ordre du jour

IMPACT DE PROJETS PARTICULIERS SUR LES EMISSIONS AU COURS
DE LA PERIODE D'ENGAGEMENT
(DECISION 1/CP.3, par. 5 d))

Projet de conclusions établi par le Président

1. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des informations sur la question communiquées par une Partie dans les documents FCCC/SB/1998/MISC.1 et Add.2 et 4.
2. Le SBSTA a invité les Parties à examiner ces informations pendant la période intersessions, y compris les plus récentes figurant dans le document FCCC/SB/1998/MISC.1/Add.4, pour préparer l'examen plus approfondi de la question à sa neuvième session.
